



Nancy, le mercredi 30 novembre 2022

MOTION

Soutien à la République d'Arménie et au peuple arménien.

Le 13 septembre 2022, l'Azerbaïdjan décidait de bombarder et d'envahir la République d'Arménie, bafouant le Droit international et un principe cher à notre pays : le droit d'un peuple à disposer de lui-même.

Cette guerre a d'ores et déjà provoqué la mort de 286 personnes ainsi que l'évacuation de plus de 7 600 civils. Les Arméniens souffrent de la destruction d'immeubles résidentiels, d'écoles, d'installations médicales et de bâtiments agricoles. Des mutilations de soldats arméniens capturés, de mauvais traitements de prisonniers de guerre et des meurtres de civils ont été également constatés. Certaines de ces atrocités, innommables, font l'objet de publications sur les réseaux sociaux par les tortionnaires.

À ce jour, ce sont près de 145 km² des terres arméniennes qui sont occupées illégalement par l'armée azerbaïdjanaise. Pour rappel, la guerre de 2020 au Haut-Karabakh a causé 4.000 morts ou disparus du côté arménien. Plus de 91.000 Arméniens ont été déplacés de fait par ce conflit.

La Meurthe-et-Moselle partage avec le peuple arménien une histoire ancienne et des valeurs communes, celles-là même qui unissent une civilisation. Ces liens anciens nous obligent, élus et élus du conseil départemental, à nous tenir, dans cette épreuve, aux côtés du peuple arménien et de la diaspora arménienne présente sur l'ensemble de notre Département.

C'est pourquoi, les conseillers départementaux de Meurthe-et-Moselle condamnent avec la plus grande vigueur la violation de la souveraineté territoriale de l'Arménie par l'Azerbaïdjan, dénoncent les exactions commises par l'envahisseur, l'attitude déstabilisatrice de la Russie et de la Turquie dans la région et apportent leur soutien indéfectible aux populations arméniennes dans leur recherche de paix et de liberté.

Aussi, dans la suite de la motion adoptée à l'unanimité en janvier 2021, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle demande au Gouvernement :

- De continuer à s'engager avec force dans la résolution de ce conflit et dans l'instauration d'une paix durable ;
- D'exiger le retrait de l'armée azerbaïdjanaise des terres arméniennes occupées illégalement ;
- De sanctionner les responsables azerbaïdjanaïses pour les crimes commis.